



## Demission Pole emploi et allocations

Par **aqli**, le **11/09/2017** à **17:29**

Bonjour,

J'ai moins de 50 ans et le parcours professionnel suivant:

- Emploi pendant 1,5 ans en CDI => Demission
- 4 semaines sans emploi => Pas d'inscription pole emploi
- Emploi pendant 2 ans et 11 mois en CDI => Demission
- Pas d'interruption => Emploi repris le lendemain de la fin du précédent
- Emploi pendant 1.5 mois en CDI => Fin de préavis de la part de l'employeur

Dans ces conditions la, suis je éligible aux indemnités ?

Merci d'avance

Par **P.M.**, le **11/09/2017** à **17:37**

Bonjour,

Après une démission, il faut avoir travaillé pendant 3 mois en une ou plusieurs fois sans être à l'origine de la rupture pour ouvrir des droits à indemnisation par Pôle Emploi ou que l'affiliation continue ait duré pendant 3 ans au moins avant la démission pour embauche en CDI auquel il est mis fin par l'employeur pendant les 3 premiers mois...

Ceci rejoint la réponse déjà donnée dans [ce sujet](#) qui fait double emploi inutilement...